

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 avril 2024

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - CONSERVATOIRE ET ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES COMMUNAUTAIRES - APPROBATION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE SES ANNEXES (RÈGLEMENT DE FACTURATION ET RÈGLES DE VIE) À DESTINATION DES USAGERS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Johann SPITZ, Claude BOISSON à Françoise BURGAUD, Yamina BOUDAHMANI à François GUYON, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Noémie FERREIRA à Yvonne VACKER, Anne-Lydie LARRIBAU à Eric PERSAIS, Elmano MARTINS à Valérie VOLLAND, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Marie-Paule MILLASSEAU à Stéphanie ANTIGNY, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ à Frédéric NOURRIGEON, Nicolas ROBIN à Ségolène BARDET, Mélina TACHE à Romain DUPEYROU, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Florence VILLES à Lucien-Jean LAHOUSSE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire absente suppléée :

Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ, Elsa FORTAGE.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Elisabeth MAILLARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 2 AVRIL 2024

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - CONSERVATOIRE ET ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES COMMUNAUTAIRES - APPROBATION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE SES ANNEXES (RÈGLEMENT DE FACTURATION ET RÈGLES DE VIE) À DESTINATION DES USAGERS

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais portant compétence communautaire en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du 28 juin 2010 portant sur l'instauration d'un principe de remboursement pour service non fait,

Vu la délibération du 5 novembre 2018 portant approbation du Règlement Intérieur du Conservatoire,

Vu la délibération du 16 mai 2022 portant approbation de la grille tarifaire et des modalités de facturation pour l'année scolaire 2022-2023 et son annexe,

La Communauté d'Agglomération du Niortais gère deux établissements d'enseignement artistique qui rayonnent sur l'ensemble du territoire : le Conservatoire Danse et Musique Auguste-Tolbecque et l'École d'Arts Plastiques.

Le Conservatoire, classé par l'Etat à Rayonnement Départemental, est localisé sur trois sites (Niort, Vouillé et Chauray) et trois antennes rattachées (Aiffres, Echiré/Saint-Maxire et Prahecq). Il accueille, chaque année, près de 3 300 élèves-cours (1 067 élèves inscrits sur l'année 2023-24). Il propose une saison artistique qui compte près d'une centaine de manifestations et intervient hors les murs, dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle, auprès d'environ 1 200 bénéficiaires.

L'école d'Arts Plastiques, localisée sur trois sites (Niort, Echiré et Saint-Hilaire-la-Palud), accueille quant à elle environ 270 élèves inscrits.

Ces deux établissements se sont engagés dans une harmonisation de leurs relations aux usagers avec la mise en place d'un extranet commun (Duonet).

Dans la poursuite de cette démarche, il est désormais proposé d'adopter un règlement intérieur commun à destination des usagers des deux établissements, intégrant un nouveau règlement de facturation et un rappel des règles de vie.

Ce nouveau règlement de facturation prévoit notamment :

- Le principe que toute année commencée est due (sauf cas particuliers expressément prévus dans le règlement) afin d'éviter les désistements en cours d'année et l'instabilité des effectifs ;
- Une refonte des modalités de facturation.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement intérieur des usagers des établissements d'enseignements artistiques et ses annexes (règlement de facturation et règles de vie).

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué